

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

28^{ÈME} RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE PEA

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 COEFFICIENT 3

**CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

26 ET 27 SEPTEMBRE 2025

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE
L'ARDECHE**

**Avec le concours des villes de VALS LES BAINS – LALEVADE
D'ARDECHE**

Et la participation des Communes de
BURZET / SAGNES ET GOUDOULET /
LACHAMP RAPHAEL / PEYREYRES / ANTRAIQUES / GENESTELLE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Tél : 07 49 99 64 81

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 15 JUILLET 2025
Ouverture des engagements 1ER AOUT
Clôture des engagements : LUNDI 15 SEPTEMBRE à minuit
Parution du carnet d'itinéraire MERCREDI 17 SEPTEMBRE
PC COURSE CIRCUS CASINO VALS LES BAINS

Vérifications administratives

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE
VENDREDI 26 SEPTEMBRE DE 8H00 à 17H00 CIRCUS CASINO VALS LES BAINS

Reconnaissance

Dimanche 21 septembre de 8h30 à 18h00 - Vendredi 26 septembre de 8h30 à 15h00

Vérifications techniques

26 SEPTEMBRE de 10h00 à 17h00 - Lieu **Entrée du parc fermé de Vals Les Bains**

Mise en place du parc de départ Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains 10h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 26 septembre 2025 à 16 H00

Publication des équipages admis au départ le 26/09/25 à 17H30 Site Chronodium

Publication des heures et ordre de départ le 26/09/25 à 17h30 Site Chronodium

Départ 1^{er} étape **18h30**

Arrivée 1^{er} étape à Vals Les Bains à **20H00**

Départ 2^{ème} étape le SAMEDI 27 SEPTEMBRE **6H45**

Arrivée finale le 27 SEPTEMBRE **19H32** au parc de Vals Les Bains

Publication des résultats après le dernier concurrent.

Vérification finale le : à la fin du rallye. Lieu : Garage Le Rallye 07200 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye partiel le site de la FFSA et sur le site CHRONODIUM

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise LE 26 ET 27 SEPTEMBRE en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes, **sous le n° 16 du 27 mai 2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 468 délivré le lundi 16 juin 2025**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Vice Président Masclaux Sébastien

Trésorier Jouve Denis - Adj Poletti Raphaël

Secrétaire Moulin Colette

Membres :

Deleuze Joel - Caro Jean – Cayreyre Stéphane – Payan Luc – Rey Fanck – Granger Guy - Serre Romain – Moulin Dominique – Chabrier Anne lise – Maurel Richard – Cagnet Michel – Edmond Bourja - Bastien Villeneuve.

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Permanence du Rallye : **Casino Circus parc de Vals les Bains**

Organisateur technique

Nom : **ASA Ardèche**

Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur	Mr Pion Ludovic	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Veyret Emmanuel	Licence n°1316
	Mme Faure Marie Noël	Licence n° 20376
	Mr Agostino Armand	Licence n° 12775
Commissaire sportif stagiaire	Mme Agostino Celle Martine	
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Decarpentrie Max	Licence n°9682
Directeur de Course	M Vernet Daniel	Licence n°1316
Directeurs de Course Adjoint VHC VHRS	Mr Benoit Laurent	Licence n°146771
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES En charge des nouveaux départs	Mr Pawlack Paul-Edouart	Licence n°153663
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Chioru Catherine	Licence n° 8654
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr Boi Pierre	Licence n°12623
Commissaire Technique responsable	Mr Canel Jean Louis.	Licence n°50539
Commissaire Techniques adjoints	Mr Maiano Marc	Licence n°37395
Commissaire Techniques	Mr Gheno Jean.	Licence n°31781
Commissaire Techniques	Mr Biagioni Christophe	Licence n° 169294
Commissaire Techniques	Mr Forestelo Jean Pierre	Licence n°11620
Commissaire Techniques	Mr Bachasse Benjamin.	Licence n°207620
Commissaire technique VHC	Mr Coquet Bernard	Licence n°1324
Commissaire Techniques Adjoint VH	Mr Blachier Jean Louis	Licence n°261762
Médecin chef	Mme Adt Cécile.	Licence n°242399
Chargés des relations avec les concurrents	M Mr Pitarche Floreal	Licence n°2729
	Mme Simon Sylvie	Licence n° 214749
	Mme Forestello Isabelle	Licence n°138486
Juges de faits	Mr	Licence n°
Chargé des relations avec la presse	Mr Poletti Raphaël	Licence n°
Chronométrateurs	M.	Licence n°
Classement Chronodium - RVS	Mr Nantet Julien.	Licence n°345645
Speaker	Mr Vezolles.	Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de l'Ardèche NPEA Coefficient 3 pour la coupe de France des rallyes 2026

Comptant pour le Championnat de Ligue Rhône-Alpes / Asa Ardèche – Challenge Gedimat Cayreyre – Challenge Jeune Talent.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser par courrier uniquement au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 septembre 2025.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 200 voitures maximum, Moderne – VHC - VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 510€ avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés ASA ARDECHE (Géolocalisation comprise)
 - 540€ avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés ASA ARDECHE (Géolocalisation comprise)
 - 570€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages (Géolocalisation comprise)
 - 1140€ sans la publicité facultative (Géolocalisation comprise)
 - **Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur de géolocalisation, uniquement par chèque !**
- .1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- .1.13P. **Si désistement** : Application du règlement FFSA

3.3P. Ordre de départ pour l'ensemble du rallye : 1^{er} catégorie VHRS 2^{ème} Catégorie VHC 3^{ème} catégorie Moderne

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (Priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (Priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : **Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents** (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : Série 5 : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, RGT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, FR6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur la commune de Lalevade d'Ardèche, suivant le plan mis sur le site de l'Asa.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 333 km.

Il est divisé en deux étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 113.07 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{er} étape Vendredi Section 1

- ES 1 Antraigues Genestelle 6.9 Km

2^{ème} étape Samedi Section 2 – 3 - 4

- ES 2 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.83 km
- ES 3 Lachamp Raphaël / Sausses 13.66 km
- ES 4 Antraigues Genestelle 6.9 Km
- ES 5 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.83 km
- Es 6 Lachamp Raphaël / Sausses 13.66 km
- ES 7 Antraigues Genestelle 6.9 Km
- Es 8 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.83 km
- ES 9 Lachamp Raphaël / Sausses 13.66 km
- Es 10 Antraigues Genestelle Km 6.9 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 21 septembre de 8h30 à 18h00 - Vendredi 26 septembre de 8h30 à 15h00

Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES

Le road book sera téléchargeable à partir du mercredi 17 septembre sur le site de l'ASA Ardèche.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

SCRATCH :

PREMIER	550,00 €
DEUXIEME	400,00 €
TROISIEME	200,00 €
QUATRIEME	100,00 €

Remise des prix par classe

Classement	De 1 à 3 partants	De 4 à 6 partants	De 7 à 9 partants	Plus de 10 partants
1 ^{er} de Classe	275€	550€	550€	550€
2 ^{ème} de Classe	00.00€	275€	275€	275€
3 ^{ème} de Classe	00.00€	00.00€	140€	140€
4 ^{ème} de Classe	00.00€	00.00€	00.00€	70€

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 3 partants sinon 50% du prix

Classes Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.

